

# Déclaration de candidature

## Élections municipales et de communautés rurales

*(Loi sur les élections municipales, LN-B, 1979, c. M-21.01 art. 17 et 18)*



**M 04 002**  
(2015-06-01)

### Partie A : Réception de la déclaration de candidature (réservé à l'usage du (de la) directeur(trice) du scrutin)

**Notes :** En vertu de l'article 17 de la *Loi sur les élections municipales* :

- Le directeur du scrutin municipal ne peut recevoir une déclaration de candidature ou lui donner suite que si la déclaration est revêtue du consentement écrit du candidat et il est convaincu qu'au moins dix signataires de la déclaration ont qualité d'électeur à l'élection.
- Le directeur du scrutin municipal, après avoir revu à sa satisfaction une déclaration de candidature complétée, doit remettre à la personne qui a déposé la déclaration de candidature un accusé de réception, ce qui constitue une preuve *prima facie* que le candidat a été dûment et régulièrement désigné.

La déclaration de la personne candidate a été acceptée.

\_\_\_\_\_ (Directeur(trice) du scrutin municipal)

\_\_\_\_\_ (Date)

### Partie B : Identification et coordonnées de la personne candidate

**Notes :** Veuillez imprimer ou taper tous les renseignements (à l'exception des signatures).

- Une personne candidate peut compléter cette déclaration ou elle peut demander à un agent de compléter les parties B, D et E.
- Une déclaration de candidature complétée peut être télécopiée au (à la) directeur(trice) du scrutin, mais l'originale doit aussi être envoyée.
- Après que la déclaration de candidature est acceptée, elle est considérée comme document public et peut être consultée.
- Le nom, le sexe et l'adresse de voirie de la personne candidate sont publiés dans le rapport officiel du directeur des élections municipales suivant l'élection.

**Les personnes dont les noms figurent à la partie E, étant habilitées à voter pour la personne candidate à cette élection, présentent :**

Nom du (de la) candidat(e) tel que devant figurer sur le bulletin de vote			Profession		
<i>Prénom</i>	<i>Second prénom ou initiale</i>		<i>Nom de famille</i>		
Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Courriel		Numéro de téléphone		
<input type="checkbox"/> comme candidat(e) au poste de maire	<b>ou</b>		<input type="checkbox"/> général(e), <b>ou</b>		Sortant(e): <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> comme candidat(e) au poste de conseiller(ère)	<input type="checkbox"/> du quartier: _____				Nouveau(elle): <input type="checkbox"/>
Adresse de voirie du (de la) candidat(e)			Adresse du (de la) candidat(e) pour fins de signification <i>(si différente)</i>		
<i>Numéro</i>	<i>Rue</i>	<i>Unité</i>	<i>Numéro</i>	<i>Rue</i>	<i>Unité</i>
Municipalité		<i>Code postal</i>	Municipalité		<i>Code postal</i>

pour l'élection municipale qui sera tenue dans \_\_\_\_\_  
*(Municipalité, communauté rurale, ou municipalité régionale)*

le \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_.

### Coordonnées facultatives à être affichées sur le site Web d'Élections NB :

**Notes :** Après qu'une déclaration de candidature est acceptée, le nom de la personne candidate, son sexe, son adresse pour fins de signification seront disponibles sur le site Web d'Élections NB pendant la période électorale. Son numéro de téléphone, son adresse courriel et l'adresse de son site Web facultatifs le seront également.

Courriel	Numéro de téléphone
Adresse du site Web ( <i>URL, site Web, Facebook, etc.</i> )	

**Partie C : Consentement du candidat ou de la candidate à être présenté(e) :**

**Notes :** En vertu de l'article 18 de la *Loi sur les élections municipales* :

- Nul n'est admis à poser sa candidature à la fonction de maire ou de conseiller d'une municipalité s'il n'y a pas résidé pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'élection.
- Dans une municipalité qui est divisée en quartiers pour les élections, nul n'est habilité à poser sa candidature à la fonction de conseiller de ce quartier à moins d'y résider au moment de sa mise en candidature.
- La résidence d'une personne est définie sous l'article 14.

Je, \_\_\_\_\_, consens à la présentation de ma candidature. Je certifie que  
(nom)

mon nom, mon adresse de voirie, ma profession et l'adresse à laquelle pourra m'être effectuée la signification de tous documents légaux en vertu de la *Loi sur les élections municipales* sont telles que indiquées à partie B. Je certifie que :

- Je suis citoyen(ne) canadien(ne), que je serai âgé(e) de 18 ans ou plus le jour de l'élection, et que j'aurai été ordinairement résident(e) dans la municipalité, communauté rurale, ou municipalité régionale de \_\_\_\_\_ pendant au moins six mois précédant immédiatement l'élection;  
(Municipalité, communauté rurale, ou municipalité régionale)
- Je m'attends à être ordinairement résident(e) de la municipalité, communauté rurale, ou municipalité régionale sus-nommée le jour de l'élection;
- Si je suis un(e) candidat(e) à un poste de conseiller(ère) d'un quartier, je suis résident(e) de ce quartier lorsque présenté(e); et
- Je ne suis pas un fonctionnaire ou un employé à plein temps de la municipalité, communauté rurale ou municipalité régionale et je ne suis pas en congé d'absence de cette fonction ou de cet emploi.

(À être signé par le (la) candidat(e) en présence du témoin à la signature du (de la) candidat(e).)

Revêtu de ma signature à \_\_\_\_\_ comté de \_\_\_\_\_  
au Nouveau-Brunswick, le \_\_\_\_\_, en présence de :

\_\_\_\_\_  
(Témoin à la signature du (de la) candidat(e))

\_\_\_\_\_  
Candidat(e)

**Partie D : Témoin aux signatures des présentateurs**

Je, \_\_\_\_\_, certifie que :  
(nom)

- J'ai vu les électeurs énumérés ci-dessous dans la Partie E signer leurs noms comme présentateurs de la personne candidate nommée;
- au meilleur de ma connaissance, chaque présentateur est habilité à voter pour cette personne candidate à l'élection.

Fait à \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

dans le comté de \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

au Nouveau-Brunswick, \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

le \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ )

(Témoin aux signatures des présentateurs)

**Partie E : Signature des électeurs présentateurs**

**Notes:**

- La *Loi sur les élections municipales* exige la signature d'**au moins 10** électeurs habiles à voter pour le candidat désigné dans la municipalité, communauté rurale, ou municipalité régionale, et le quartier, le cas échéant, où le candidat se présente.
- Un candidat, un membre de la famille d'un candidat ou toute autre personne peut recueillir la signature des présentateurs et en être le témoin.
- La personne qui recueille les signatures des présentateurs doit être présente et être témoin de l'électeur qui signe ce formulaire. Une personne **ne peut** être son propre témoin.
- Si plus d'une personne recueille des signatures de présentateurs pour le même candidat, chaque personne doit compléter une Partie D et Partie E séparées comme témoin aux signatures. Joindre des pages supplémentaires au besoin.

Nom du témoin aux signatures des présentateurs ci-dessous :

<i>(Écrire clairement en caractères d'imprimerie SVP)</i>				
No.	Nom du présentateur	Adresse de voirie du présentateur	Signature du présentateur	Signature du témoin à la signature du présentateur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				